



Syndicat des Eaux
Barousse Comminges
Save

COMPTE RENDU DE REUNION DU BUREAU SYNDICAL

Date : **29 février 2016**

Rédacteur : Corinne SOULE

Diffusion : Membres du Bureau Syndical

Ordre du jour :

- Marché à bons de commande AEP - programme 2016 : signature du marché
- Fourniture de compteurs d'eau : signature du marché
- Alimentation en eau potable : demande d'attribution de subventions sur le programme 2016 Haute-Garonne
- Autorisation du Président à ester en justice
- Participation mutuelle santé
- Compte rendu des délégations du Président
- Préparation du comité syndical du 12 mars 2016

Approbation du compte rendu du bureau du 18 janvier 2016.

La matinée a été consacrée à la visite des travaux de Boulogne sur Gesse qui concerne le renouvellement des réseaux d'eau potable et d'eaux usées ainsi que la collecte du pluvial.

1) Marché à bons de commande AEP - programme 2016 : signature du marché (Sandrine BOISARD)

L'Entreprise SNAA ACCHINI a été retenue pour un montant maximum de 300 000 € HT.

Le Bureau syndical accepte à l'unanimité cette proposition.

2) Fourniture de compteurs d'eau : signature du marché (Sandrine BOISARD)

Le marché est déclaré infructueux et sera relancé en deux lots séparés.

Le Bureau syndical accepte à l'unanimité cette proposition.

3) Alimentation en eau potable : demande d'attribution de subventions sur le programme 2016 Haute-Garonne (Sandrine BOISARD)

Cette attribution concerne des travaux de renouvellement de réseaux d'eau potable sur les tronçons Nénigan/Puymaurin et Montesquieu Guittaut/L'Isle en Dodon pour un montant total de 1 050 000 € HT. Il est précisé que cette opération sera subventionnée sur deux tranches, c'est pourquoi, pour l'année 2016, le coût des travaux retenu par le Conseil Départemental de la Haute Garonne s'élève à 390 900 € HT.

Le Bureau syndical accepte à l'unanimité cette proposition.

4) Autorisation du Président à ester en justice (Sandrine BOISARD)

Il est demandé aux membres du Bureau d'autoriser le Président à ester en justice contre le Groupement Forestier de Midi-Pyrénées à SOST ainsi que contre Mme RIVIERE à TERREBASSE et contre Mme RATIER à MARTRES TOLOSANE. Le Cabinet d'Avocats retenu est le Cabinet Goutal-Alibert.

Il est précisé que :

- pour l'affaire du Groupement Forestier, l'audience est prévue le 15 avril 2016.
- pour l'affaire du réservoir de TERREBASSE, la parcelle concernée a été vendue à un nouveau propriétaire, Mme RIVIERE. Depuis 2006, l'affaire n'est pas réglée, c'est pourquoi une procédure d'expropriation est prévue.
- pour l'affaire du réservoir de Montoulies à MARTRES TOLOSANE, il est proposé de faire une déclaration d'utilité publique voire une expropriation. Le Syndicat des Eaux vient de réceptionner ce jour un courrier de Mme RATIER demandant un double des clés de l'ouvrage.

Pour le réservoir de Terrebasse, les membres du bureau s'interrogent sur le fait que le Syndicat des Eaux n'ait pas été tenu informé de la vente.

Le Bureau syndical accepte à l'unanimité ces propositions.

5) Participation mutuelle santé (Sylvaine MICHEL-MARTINEZ)

Il est proposé de fixer comme suit la participation mensuelle de l'employeur à compter du 1^{er} février 2016 :

- pour l'agent qui adhère pour lui et sa famille : 32 euros
- pour une adhésion individuelle : 25 euros

Le Bureau syndical accepte à l'unanimité cette proposition.

6) Compte rendu des délégations du Président (Jean Yves DUCLOS)

Monsieur le Président rappelle la décision prise depuis le dernier bureau :

- attribution de la consultation relative à la réhabilitation sans tranchée de canalisation d'eau potable, avenue du Général Leclerc à Saint Gaudens à l'Entreprise SUBTERRA pour un montant de 71 651,50 € HT.

7) Préparation du comité syndical du 12 mars 2016 (Jean Yves DUCLOS)

Le Président rappelle l'ordre du jour :

- Approbation des comptes de gestion 2015
- Vote des comptes administratifs 2015
- Affectation des résultats 2015
- Rappel synthèse débat d'orientation budgétaire 2016
- Adoption des budgets 2016
- Questions diverses

- Comptes Administratifs 2015

Compte Administratif 2015 Eau : excédent 121 460 euros
Compte Administratif 2015 Eau Affermage : excédent 410 443 euros
Compte Administratif 2015 Assainissement : excédent 303 921 euros
Excédent Global : 835 824 euros

- 7 Orientations budgétaires 2016

- continuer notre effort important d'investissement afin de moderniser nos réseaux et d'anticiper les besoins futurs du Syndicat
- optimiser le rendement de notre réseau
- exploiter le schéma directeur de l'eau du Syndicat
- lancer le schéma directeur de l'assainissement
- concrétiser les périmètres de protection autour des captages d'eau
- moderniser l'activité de relève des compteurs : renouvellement des compteurs et mise en place du radio-relevé
- des tarifs très inférieurs à ceux pratiqués dans le bassin Adour Garonne

8) Questions diverses

Une question est posée sur le lien entre le budget de la commune de Villeneuve de Rivière et le Syndicat des Eaux. Il est répondu qu'en 2011, la commune de Villeneuve de Rivière avait transféré la compétence assainissement au Syndicat qui a pris en charge, depuis lors les emprunts et les recettes.

La séance est levée.